



**SERVICE EAU VIRE NORMANDIE**  
**QUALITE DE L'EAU DE DISTRIBUTION**  
**PUBLIQUE DE LA ZONE:**  
**LE GRAND CHAMP**

**SYNTHESE 2018**

L'eau distribuée doit répondre à de nombreux critères de qualité fixés par la réglementation. L'agence régionale de santé (ARS) en assure le contrôle et vous rend compte des résultats.

**L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION.**

Le réseau est exploité en Régie par la collectivité.

Les captages participant à l'alimentation de la zone de distribution sont:

Les captages de Couvains, et la prise d'eau dans la rivière l'Elle à St Jean de Savigny, appartenant au SIAEP de Saint Clair sur Elle.

les puits et forage de la Charterie et le forage Boyeux appartenant au SIAEP de Sourdeval.

**LES CONTROLES**

En 2018, 7 prélèvements ont été effectués au niveau des installations de production et en distribution.

**L'INFORMATION**

Les résultats de ces contrôles sont disponibles auprès de la collectivité, de l'exploitant et au pôle santé-environnement de l'agence régionale de santé de normandie- unité départementale du Calvados

ARS NORMANDIE - UD14 : 02 31 70 96 96  
SERVICE EAU VIRE NORMANDIE : 02 31 09 15 78

Sur internet: [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

<https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune>

**Valeurs observées de certains paramètres**

	Nitrates (en NO3) mg/l	Titre hydrotimétrique °F	Pesticides: Atrazine (µg/l)
Moyenne	28.9	12.7	-
Maximum	29,0	13.8	0,00

**APPRECIATION GENERALE**

**En 2018, l'eau de la zone de distribution était de bonne qualité.**

**Bactériologie**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé.

*La zone de distribution a été alimentée par de l'eau de très bonne qualité bactériologique.*

**Nitrates**

Les nitrates constituent le stade ultime de l'oxydation de l'azote, élément chimique très répandu dans la nature. Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole et les rejets domestiques.

*Les teneurs en nitrates sont restées inférieures à la limite de qualité de 50 mg/l (milligrammes par litre).*

**Pesticides**

Insecticides, herbicides, fongicides...

Pour les substances appartenant à la famille des pesticides, la valeur réglementaire de 0,1µg/l est inférieure aux seuils de toxicité connus.

*Aucun dépassement des limites de qualité n'a été relevé sur l'eau distribuée.*

**Fluor**

*Les teneurs en fluor sont inférieures à 0,5 mg/l. Pour la prévention de la carie dentaire, lorsque l'eau de boisson contient moins de 0,5 mg/l de fluor, l'utilisation de sel de cuisine fluoré, ou de comprimés fluorés est conseillée.*

**Plomb**

*Le potentiel de dissolution du plomb de l'eau distribuée est élevé. En présence de canalisations en plomb (branchements publics ou réseaux intérieurs), la teneur en plomb dans l'eau risque de dépasser la limite maximale de qualité. Il est recommandé de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne fraîche et stable en température avant l'utilisation pour la consommation et de prévoir le renouvellement ou la réhabilitation progressifs de ces canalisations.*

**Dureté**

*L'eau distribuée est ni trop douce ni trop dure. L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas utile*